PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES RÉGIONAUX POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DE FOOBALL DE NORMANDIE

DEAUVILLE LE 15 DECEMBRE 2022

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL U14

SAISON 2023 / 2024

SELECTION DES CLUBS PARTICIPANTS

Origine : *Commission Régionale de la Préformation*

Exposé des motifs :
Actualisation des critères pour y apporter précision et traiter les cas d'équipes candidates à égalité

Date d'application : *Saison sportive 2023 / 2024*

Texte actuel	Nouveau Texte proposé
Article 5 – Principes de constitution du championnat Le championnat Régional U14 est constitué d'équipes admises, sur candidature des clubs, afin de disposer, dans chacune des 4 poules, d'un groupe de 8 équipes. Chaque début de saison, la Commission « Préformation » de la L.F.N. examine et valide les candidatures. Lorsque le nombre de clubs volontaires à participer est supérieur aux places offertes, les critères de sélection ci-après sont appliqués : a) Participation au championnat régional U13, saison courante. - Régional 1 = 4 points - Régional 2 = 2 points b) Présence aux finales U13 saison précédente ; - Finale départementale = 2 points - Finale Régionale = 2 points c) Nombre d'équipes U13 engagées ayant terminé la saison précédente. - 4 équipes = 4 points - 3 équipes = 3 points - 2 équipes = 2 points - 1 équipe = 1 point d) Positionnement au regard du « label Jeunes », saison précédente. - Label Elite = 4 points - Label Excellence = 3 points - Label Espoir = 2 points e) nombre d'équipe de jeunes, U13, U14, U15, U16 et U18 en championnat national et régional. - 1 point par équipe sans excéder 4 points ; f) forfaits dans le championnat U14 saison précédente. - 1 forfait ponctuel = moins 1 point - 2 forfaits ponctuels = moins 2 points - Forfait général = moins 4 points.	**Article 5 – Principes de constitution du championnat** Le championnat Régional U14 est constitué d'équipes admises, sur candidature des clubs, afin de disposer, dans chacune des 4 poules, d'un groupe de 8 équipes. Chaque début de saison, la Commission « Préformation » de la L.F.N. examine et valide les candidatures. Lorsque le nombre de clubs volontaires à participer est supérieur aux places offertes, les critères de sélection ci-après sont appliqués : a) Participation au championnat régional U13, saison précédente (2022/2023). - Régional 1 = 6 points - Régional 2 = 3 points b) Présence aux finales du festival U13 G saison précédente (2022/2023) - Finale départementale = 3 points - Finale Régionale = 3 points c) Nombre de licenciés U12-U13 G saison précédente (2022/2023) - 32 joueurs minimum 3 points d) Positionnement au regard du « label Jeunes », saison précédente (2022/2023) - Label Elite = 6 points - Label Excellence = 4 points - Label Espoir = 2 points e) Participation au PPF U13 saison 2022/2023: - centre de perfectionnement régional : 2 points - stage probatoire : 3 points - entrée Pôle : 4 points f) forfaits dans le championnat U14 saison 2022/2023: - 1 forfait ponctuel = moins 1 point - 2 forfaits ponctuels = moins 2 points - Forfait général = moins 4 points. Départage des ex-aequo 1- Niveau du championnat U13 en 2022/2023 2- Classement dans ce championnat 3- Niveau de label 4- Nombre de licenciés U12-U13